

(Ce communiqué a pour but d'informer vos administrés de certains changements)

Objet : Contrôle technique 2023 - Les nouveautés

Le contrôle technique des véhicules automobiles constitue une étape essentielle visant à assurer la sécurité et la conformité des véhicules sur les routes. Il s'agit d'un examen régulier réalisé par des centres agréés, dont l'objectif est de vérifier l'état général d'un véhicule, de détecter d'éventuels problèmes mécaniques et de garantir sa conformité aux normes de sécurité en vigueur.

Lors de ce contrôle, divers aspects du véhicule sont examinés, tels que le système de freinage, la suspension, l'éclairage, les émissions polluantes ainsi que les équipements de sécurité. Si des défauts sont constatés, le propriétaire du véhicule est informé des réparations nécessaires afin d'obtenir le certificat de conformité. Par exemple, si vos pneus de type [195 45 r16](#) ou [175 65 r15](#) sont trop usés, le contrôle technique peut exiger leur remplacement.

Ce dernier a pour objectif de prévenir les accidents de la route en identifiant et en rectifiant les problèmes potentiels. Il contribue également à réduire l'impact environnemental en vérifiant les émissions polluantes. Respecter les échéances du contrôle technique revêt une importance capitale pour garantir la sécurité routière et éviter d'éventuelles sanctions. En résumé, le contrôle technique des véhicules automobiles constitue une étape cruciale permettant d'assurer la sécurité, la fiabilité et la conformité des véhicules, contribuant ainsi à améliorer la sécurité routière dans son ensemble.

NB : Par ailleurs, si vous souhaitez vendre votre véhicule ? Vous avez fait une sélection de véhicules parmi des annonces ? Partagez ou consultez l'historique du véhicule.

Rendez vous sur le nouvel outil de l'état - <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/accueil>



Certificat de situation administrative Histovec

Ministère de l'Intérieur
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat de situation administrative détaillé
(ARTICLE R.332-4 DU CODE DE LA ROUTE)

Identification du véhicule
Numéro d'immatriculation du véhicule :
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série) :
Marque : TOYOTA

Situation administrative du véhicule

- Opposition au transfert de certificat d'immatriculation (OTC)
 - Aucune
- Opposition véhicule entonnoir
 - Aucune
- Délivrance valant saisie
 - Aucune
- Gage
 - Aucun
- Immatriculation suspendue
 - Non
- Immatriculation annulée
 - Non
- Véhicule volé
 - Non
- Certificat d'immatriculation volé
 - Non
- Certificat d'immatriculation perdu
 - Non

Certificat attestant la situation administrative au :
Date : 17/06/2019 Heure/Minute : 14:54


HISTOVEC